

Toulouse, le 16 octobre 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP386

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A20231211-66 portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-76 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°099N2021 relatif à la fourniture d'automates de télégestion, pièces détachées et réparation pour les besoins de Réseau 31, notifié le 11 octobre 2021, à l'entreprise LACROIX SOFREL ;

Considérant l'avenant n°1 ayant eu pour objet d'intégrer la mise à jour des prix et des références catalogue, en terme d'évolutions technologiques ;

Considérant la nécessité d'acter l'ajout d'une référence supplémentaire au bordereau des prix unitaires, en remplacement d'une référence obsolète ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°2 au marché n°099N2021 ayant pour objet d'acter l'ajout d'une référence supplémentaire au bordereau des prix unitaires, en remplacement d'une référence obsolète.



Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président